

Un aperçu de la réalité dans les centres d'éducation des adultes

La formation générale des adultes (FGA) au Québec, c'est près de 185 000 élèves dans environ 200 centres d'éducation des adultes (CEA), soit environ autant d'étudiantes et d'étudiants qu'au collégial. Ces adultes sont inscrits dans différents cours, de l'alphabétisation jusqu'au 2^e cycle du secondaire, en insertion sociale ou socioprofessionnelle, en francisation, etc.

Les enseignantes et enseignants peuvent offrir simultanément, dans un même groupe, des cours de la première à la cinquième secondaire, parfois aussi d'alphabétisation et de présecondaire, auxquels peuvent s'ajouter plusieurs programmes (par exemple, mathématiques et sciences). Par conséquent, c'est tout un défi qu'ils relèvent chaque jour.

On y trouve une forte proportion d'allophones (le quart des élèves), de mères de famille, de rattachés adultes et une proportion croissante d'élèves de moins de 20 ans.

La vaste majorité de ces élèves éprouve des difficultés scolaires, psychosociales ou familiales, et la plupart des jeunes qui s'y trouvent ont été reconnus handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au secteur des jeunes. Leur rythme et leurs caractéristiques sont extrêmement hétérogènes.

Par sa contribution à la réussite éducative, la FGA représente donc un atout incontournable de notre système éducatif.

Elle voit malheureusement sa capacité d'action fortement limitée par différents obstacles majeurs, pourtant évitables. Quels sont-ils?

1. Le financement

Les ressources budgétaires allouées à la FGA sont nettement insuffisantes pour répondre aux besoins réels. Pour une bonne part, elles sont accordées de façon globale en fonction de la fréquentation des années passées, et non en fonction des besoins sur le terrain. Nous sommes pourtant dans un contexte d'une politique de la réussite éducative! Toutes les conditions doivent être mises en place pour favoriser la réussite, et cela passe par un financement adéquat des services éducatifs et des mesures favorisant l'accessibilité, comme des services de garde et du transport organisé pour ces élèves.

2. Les conditions d'apprentissage

Malgré leurs caractéristiques, ces élèves ne reçoivent pas les services d'aide requis. Sans même tenir compte des compressions imposées à l'ensemble du système scolaire, la FGA reste le parent pauvre en termes de ressources pour les élèves en difficulté.

En effet, trop peu de ressources ont été accordées pour les services directs en soutien à l'apprentissage. Ainsi, même si les commissions scolaires avaient déjà attribué quelques ressources pour les élèves, le ministère de l'Éducation vient, pour la première fois, d'investir en ce sens en annonçant des sommes, malheureusement transférables, pour l'embauche potentielle de 86 ressources à la FGA, ce qui est encore nettement insuffisant pour répondre aux besoins de quelque 185 000 élèves!

Enfin, les ratios sont souvent élevés; plus de 45 adultes peuvent se retrouver dans une classe, puisqu'il n'existe pas de règles de formation de groupes à la FGA, contrairement aux autres secteurs. Or, le nombre d'élèves dans une classe est parfois tel que les conditions d'apprentissage en sont compromises.

3. Les conditions d'exercice

À la FGA, près de 75 % du personnel enseignant est à statut précaire. Cet état de précarité systémique a des conséquences importantes sur sa capacité à contribuer au bon fonctionnement du centre.

La majorité a peu ou pas de temps de planification, de concertation et d'évaluation prévu à l'horaire. D'ailleurs, au lieu des 20 journées pédagogiques accordées au secteur des jeunes, la moitié du personnel enseignant à la FGA n'en a aucune à cause de son statut, tandis que l'autre moitié ne dispose bien souvent que de 24 heures reconnues annuellement, ce qui signifie que beaucoup trop de travail se fait à la maison, sur le temps personnel des enseignantes et enseignants.

4. La réforme des programmes

Enfin, la réforme à la FGA soulève elle-même des enjeux pratiques liés à la réussite des élèves. En effet, les nouveaux programmes ont des implications majeures sur les apprentissages et sur l'enseignement, notamment au chapitre de la planification, de l'encadrement des élèves et de l'évaluation. Le personnel enseignant n'y bénéficie pas de marge de manœuvre pour assumer l'augmentation du travail ainsi engendrée, compte tenu des pratiques qui y sont associées.

Nos interventions répétées n'ont malheureusement pas eu d'écho au gouvernement malgré les enjeux majeurs de cohérence et de faisabilité soulevés par l'application réelle, sur le terrain, des directives ministérielles **par celles et ceux qui FONT l'école au quotidien** et qui en sont les experts : les enseignantes et enseignants. Ils doivent pourtant être entendus.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ou le **nom du syndicat local**.